

# SGLCE-----CGT

A M Pouzoulet  
PdG d'Inter routage et de Leval  
Rue des Ecoles  
93300 Aubervilliers

Monsieur,

Nous avons pris connaissance par voie d'affichage de votre volonté de changer les rythmes de travail (et les rémunérations) à travers la « note d'organisation atelier mise sous film » à compter du 4 juin. C'est-à-dire que vous prétendez remettre en cause les accords collectifs et les contrats de travail des salariés des deux entreprises sans négociation avec les délégués syndicaux ni consultation des comités d'entreprises !

Cette nouvelle manifestation d'autoritarisme vous place une nouvelle fois en délit d'entrave aux droits des représentants du personnel. Evidemment avant que le personnel n'accepte ces nouveaux changements, il va falloir négocier sérieusement en respectant la loi ce qui peut, ce qui doit, se faire très vite.

Mais d'abord puisque vous annoncez que le rapprochement juridique des deux sociétés doit être effectif au 1<sup>o</sup> aout, nous tenons à vous rappeler qu'il faudra là aussi négocier. Nos propositions sont publiques depuis plusieurs semaines. Nous attendons toujours une réunion. Conformément au rappel adressé par M l'Inspecteur du travail, nous vous rappelons que la dénonciation des accords Leval par votre fait entraine l'ouverture d'une période de 15 mois pour négocier, 15 mois durant lesquels les accords Leval continueraient de s'appliquer tant qu'un nouvel accord n'est pas intervenu. Par la même occasion nous réclamons de négocier d'ici fin juin le protocole électoral afin que nous soyons en mesure de voter dès septembre pour les nouveaux DP et CE de la nouvelle société née de la fusion. Les nombreuses démissions d'élus chez Inter routage depuis les dernières élections rendent encore plus vive la nécessité de renouveler les mandats.

Revenons donc à quelques observations à propos de votre note :

Vous souhaitez changer les horaires pour répondre aux clients et pour diminuer le recours aux intérim sur les journées les plus chargées. Après les économies réalisées grâce au déménagement de Leval (loyer de Fontenay, intérimaires, camionnage...) voilà de nouvelles économies mais au prix de journées de travail de 10h dont la pénibilité sera manifeste.

Nous observons qu'en passant en 4 jours vous économisez un ticket restaurant par semaine et par salarié. Vous économisez aussi les 10 mn quotidiennes payées sur la brisure. Vous faites

également disparaître (sauf pour la nuit ?) la 1/2h de prime d'équipe (environ 100 euros/mois).

Nous observons que vous prévoyez une pause de 15 mn pour les journées de 8h alors que la loi prévoit 20 minutes au-delà de 7h de travail.

Enfin nous constatons que les journées à horaires différents sur 4 jours vont déclencher toutes sortes d'inégalités pour les prises de RTT, les jours fériés, les arrêts maladie...Nous demandons donc que chaque journée soit dans ces cas là comptée sur la base d'un forfait de 7h. En cas de jour férié tombant sur un jour de repos, nous demandons l'octroi d'une RTT supplémentaire.

Enfin si ces horaires devaient être adoptés après négociation, il va sans dire qu'ils ne pourront pas être changés sans une nouvelle négociation. Les salariés ne sont pas corvéables à merci. Ils doivent pouvoir organiser leur vie et connaître leurs horaires de travail. Cela aussi est une obligation légale.

En conclusion de ces principales observations, nous nous déclarons prêts à négocier dès aujourd'hui la fusion des sociétés comme les horaires en 4 jours en ajoutant que nous réclamons pour les personnels concernés par ces nouveaux efforts (Mise sous film, Réception, Répartition et tout personnel qui devra se caler sur ces horaires) une augmentation de salaire de 3 euros de l'heure. Il nous semble que ce serait là un juste partage au regard des centaines de milliers d'euros économisés.

Courrier remis en propre le 31 mai 2012

**Les délégués syndicaux CGT de Leval et Inter Routage**

M Michel GERARD

M Lacina CISSOKO